

« LES GRANDS LABOURS DORMENT SOUS LA GELÉE. »

MARS 2008 | VOLUME XIV, NUMÉRO 1



JEAN-PIERRE TREMBLAY
Vice-président exécutif

À quelques semaines du « salut de la terre » évoqué dans l'*Hymne au printemps* de Félix, rappelons-nous que la nature est porteuse d'enseignements précieux, même pour les investisseurs. Ainsi, il n'est point d'abondance sans application, discipline, patience et persévérance.

Nuages noirs à l'horizon

Encore une fois, il semble que les marchés financiers soient entrés dans une zone de turbulences. Récession ou ralentissement ? Là est la question. Peu importe votre opinion, il est important de garder le cap. Si votre répartition d'actifs est en adéquation avec votre tolérance au risque et votre horizon de placement, vous devriez pouvoir dormir tranquille.

Si vous souhaitez revoir votre horizon de placement, votre tolérance au risque ou votre répartition d'actifs, afin de vous rassurer, ou si vous voulez simplement discuter de l'évolution des marchés, n'hésitez pas à communiquer avec nos conseillers. Ils sont à votre entière disposition !

Campagne REER très fructueuse

Les résultats de la campagne REER qui s'est terminée le 29 février sont des plus encourageants. Malgré l'inquiétude qui prédomine au sein des marchés boursiers, un très grand nombre de nos participants ont eu la sagesse de contribuer au maximum à leur REER. Plusieurs ont profité de l'occasion pour mieux connaître et se procurer divers produits alternatifs. Les entrées nettes de

fonds (c'est-à-dire les entrées moins les sorties) des deux premiers mois de l'année 2008 sont donc similaires à celles de la même période, l'an dernier. Nous tenons à remercier tous ceux et toutes celles qui ont réitéré leur confiance en notre offre, que ce soit en maintenant ou en augmentant leur participation dans les Fonds FMOQ. Soyez assurés que notre équipe fera l'impossible pour en demeurer digne et, surtout, être constamment à la hauteur de vos attentes.

Contribuer à un REER, c'est si facile !

Une fois de plus, cette campagne REER a été marquée par une forte affluence d'investisseurs de dernière minute, soit au cours des jours précédant l'échéance du 29 février. Nous vous rappelons que les dépôts préautorisés (DPA) sont une méthode toute simple, efficace et moins « douloureuse » de cotiser à un REER (voir l'encadré à l'intérieur). Ce programme permet d'effectuer des retraits dans votre compte bancaire selon une fréquence parfaitement adaptée à vos besoins. En plus de vous donner l'opportunité de contribuer aisément à votre REER, et d'investir tout au long de l'année, ces versements échelonnés vous assurent d'être à l'abri des aléas temporaires des fluctuations des marchés.

DANS CE NUMÉRO...

Les émotions et la Bourse : une combinaison risquée	4
Modifications à la législation fiscale	5
L'histoire en capsule	5
Survол des marchés financiers	6
Rendements annuels composés	7
Valeurs unitaires des parts	7
Frais de gestion	7
Fluctuations des marchés boursiers et obligataires	7
Offre globale de produits et services	8
Pour nous joindre	8

Suite à la page 2

Nouveau plafond pour 2008

Veillez prendre note que le plafond REER pour l'année 2008 a été porté à 20 000 \$. Si vous souhaitez ajuster vos dépôts préautorisés (DPA) en conséquence, nous vous invitons à prendre contact avec un conseiller des Fonds FMOQ.

Nouvelle brochure d'information sur le REER

Dans le respect de notre mandat d'information et de sensibilisation, nous publions annuellement une brochure d'information financière à l'intention des participants aux Fonds FMOQ et de la communauté médicale en général. Cette année, la brochure sera une mise à jour de la toute première de la série *À propos de...*, publiée en 2001 et consacrée au REER. Cette publication, qui sera disponible au cours des prochaines semaines, contiendra tous les renseignements de base sur le REER, afin de vous permettre d'apprécier et de maximiser votre utilisation de cet outil indispensable pour constituer un capital-retraite. Notre envoi de décembre dernier contenait un coupon-réponse à remplir afin de recevoir ce document. Les personnes qui ne l'ont pas fait et qui souhaitent recevoir la brochure (ou celles publiées antérieurement*), sont invitées à communiquer avec nous ou à visiter notre site Internet (www.fondsfmoq.com) afin de les consulter ou les télécharger.

* Les Fonds communs de placement – La gestion de placement – Les finances personnelles de A à M – Les finances personnelles de N à Z – L'indépendance financière : accumulation d'un capital-retraite – L'indépendance financière : utilisation optimale d'un capital-retraite.

Rappel sur les instructions téléphoniques

Conformément au Règlement 81-102 de l'Autorité des marchés financiers du Québec, nous devons vous rappeler que nous ne pouvons procéder à des rachats de parts que si l'une ou l'autre des conditions suivantes est remplie :

- 1) nous avons reçu un ordre de rachat par écrit, rempli et signé par le détenteur des parts ou pour son compte ; ou,

- 2) nous avons reçu un ordre de rachat par téléphone ou par un moyen électronique, en autant que le détenteur des parts ait pris des arrangements préalables à cet effet, et que l'ordre de rachat soit fait conformément à ces arrangements.

Aussi, afin de vous permettre de nous transmettre vos ordres de rachat par téléphone ou par Internet, nous avons adopté le *Formulaire d'autorisation limitée* recommandé par l'Institut des fonds d'investissement au Canada. En juin dernier, nous l'avons transmis à tous nos participants. Si vous ne l'avez pas rempli et retourné, nous sommes légalement tenus de vous demander un document signé de votre part pour **toute** demande de rachat de vos Fonds, que ce soit un encaissement ou un simple réinvestissement dans un autre Fonds. Il est donc très important, si vous ne l'avez pas déjà fait, que vous remplissiez ce formulaire et nous le retourniez le plus rapidement possible. De cette façon, vous éviterez tout délai dans l'exécution des instructions relatives à vos transactions. Pour plus de renseignements, communiquez avec un conseiller des Fonds FMOQ, ou rendez-vous dans la section « Formulaires » de notre site internet (www.fondsfmoq.com), afin d'imprimer une copie du formulaire. Merci de votre collaboration !

Pratique médicale en société : un an déjà !

Depuis un an maintenant, il est possible d'exercer la profession médicale au sein d'une société incorporée. Afin de vous familiariser avec cette nouvelle opportunité et de déterminer si elle est intéressante pour vous, à la lumière de votre situation personnelle, notre service de planification financière vous offre la possibilité d'obtenir une analyse sommaire. Moyennant des honoraires très modiques, vous serez en mesure de prendre une décision éclairée quant à la pertinence de pratiquer ou non dans un tel cadre. Pour ce faire, communiquez avec notre service de planification financière.

Service-conseil gratuit, sans frais ni engagement

Les conseillers de la société *Les Fonds d'investissement FMOQ inc.* peuvent analyser votre portefeuille de placements et vous formuler des recommandations

objectives, et ce, **sans frais ni engagement** de votre part. Comme ils ne sont pas rémunérés à commission, ils ont vraiment vos intérêts à cœur et vous prodiguent des conseils impartiaux et judicieux. Par la suite, si vous souhaitez mettre en application leurs recommandations, ou tout simplement faciliter le suivi de votre portefeuille en rapatriant l'ensemble de vos actifs en un seul endroit, nous nous faisons un devoir et un plaisir de vous satisfaire. Une occasion à saisir !

Présence en régions

Tout comme par les années passées, nos conseillers, seront présents – et disponibles ! – dans les diverses régions du Québec. Au cours du printemps, les participants, les médecins et les optométristes de chaque région visitée seront avisés à l'avance, par lettre, afin de prendre rendez-vous avec notre conseiller. N'hésitez pas à profiter de ce service hautement apprécié !

Comité d'examen indépendant

Comme tout et chacun des fonds communs de placement disponibles sur le marché, les Fonds FMOQ ont mis sur pied un Comité d'examen indépendant, conformément au Règlement 81-107 de l'Autorité des marchés financiers du Québec. Pleinement opérationnel depuis le 1^{er} novembre 2007, ce Comité a pour rôle de s'assurer qu'il n'y ait pas de conflits, apparents ou réels, entre les intérêts de la société de gestion du fonds et de ses fournisseurs, et ceux des participants. Dans le respect de la réglementation pertinente, le Comité doit préparer un rapport annuel et le mettre à la disposition des participants. Ce document est maintenant disponible et il est possible d'en obtenir un exemplaire auprès de la *Société de gestion des Fonds FMOQ inc.*, dans le site Internet de la société (www.fondsfmoq.com) ainsi que dans celui des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (www.sedar.com). De plus, la présidente du Comité, M^{re} Justine Lacoste, peut être jointe par courriel (jlacoste@fondsfmoq.com), et ce, en toute confidentialité.

Prospectus et Notice annuelle

Au moment où vous lirez ces lignes, il est fort probable que le nouveau *Prospectus* et la nouvelle *Notice annuelle* des Fonds FMOQ soient sortis des presses. Tout

comme les autres documents concernant les Fonds FMOQ, ceux-ci peuvent être obtenus en communiquant directement avec nous ou en vous rendant dans les sites Internet de la société (www.fondsfmoq.com) et des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (www.sedar.com).

Autres rapports statutaires

Tous les rapports statutaires des Fonds FMOQ sont offerts dans les sites Internet de la société (www.fondsfmoq.com) et des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (www.sedar.com). Il est donc possible de consulter les *États financiers* et le *Rapport de la direction sur le rendement* de chacun des Fonds FMOQ. Une copie papier peut également être obtenue en communiquant directement avec nous. Ces documents d'information contiennent une foule de renseignements pertinents et intéressants sur les Fonds FMOQ. N'hésitez pas à en prendre connaissance ni à communiquer avec nous, si des renseignements additionnels s'avéraient nécessaires.

Nouveaux conseils d'administration

Depuis mars dernier, les conseils d'administration de la *Société de gérance des Fonds FMOQ inc.* et de la société *Les Fonds d'investissement FMOQ inc.* comptent de nouveaux membres. Les administrateurs de ces deux sociétés sont :

- D^r Louis Godin, président
- D^r Marc-André Asselin, vice-président
- D^r Yves Langlois, secrétaire-trésorier
- D^r Claude Saucier, administrateur
- D^r Renald Dutil, administrateur
- D^r Jacques Dinelle, administrateur
- M. Réal Sureau, administrateur

Monsieur Jean-Guy Desjardins, Président du conseil et Chef de la direction de Fiera Capital inc., se joint à eux au sein de la *Société de services financiers Fonds FMOQ inc.* (société mère).

D^r Mathieu Proulx, optométriste, agit à titre de membre délégué par l'Association des Optométristes du Québec au niveau du comité de placement des Fonds FMOQ.

Bienvenue à nos nouveaux membres !

Merci Docteur Dutil

La formation du nouveau conseil d'administration de la société *Les Fonds d'investissement FMOQ inc.* marque la fin du mandat de D^r Renald Dutil à la présidence. Rappelons que la création de cette société, en 1997, avait pour but de rapatrier, au sein de la FMOQ, l'ensemble des produits et services financiers offerts à ses membres, jusqu'alors confiés en sous-traitance à des firmes externes. Cette initiative de D^r Dutil a permis aux Fonds FMOQ de connaître un rythme de croissance soutenu et d'accroître la gamme des produits et services financiers offerts aux membres de la Fédération. Au nom de tous les participants aux Fonds FMOQ, nous exprimons à D^r Dutil nos plus sincères remerciements pour son leadership et sa contribution à l'évolution remarquable des Fonds FMOQ et de la Société. Nous sommes heureux de continuer de le compter parmi les membres du conseil et, par le fait même, de continuer à bénéficier de ses judicieux conseils.

Sauvons des arbres!

Afin de donner satisfaction aux participants aux Fonds FMOQ qui souhaitent ne plus recevoir de copie papier du *Relevé de placement*, nous avons récemment modifié nos systèmes informatiques de façon à pouvoir déposer, dans la section « Accès à votre compte » du site Internet de la Société (www.fondsfmoq.com), le relevé de placement des personnes qui en font la demande. Cette section entièrement sécurisée et accessible exclusivement aux détenteurs de comptes permet déjà de consulter ceux-ci en tout temps. Les participants qui se prévaudront de cette nouvelle possibilité recevront, au moment du dépôt de leur relevé dans le site, un message les informant de la disponibilité de ce dernier et contenant tous les hyperliens requis pour consulter la documentation normalement incluse dans l'envoi postal. Dans le même ordre d'idées, les participants aux Fonds FMOQ qui ne désirent plus recevoir d'*AVIS de transactions* chaque fois qu'ils en effectuent, peuvent en faire la demande. Ce nouveau mode d'opération peut être particulièrement intéressant pour les personnes ayant adhéré au programme de prélèvements préautorisés (DPA).

Pour se prévaloir de ces deux opportunités, il faut 1) s'inscrire obligatoirement au service de consultation du compte par le biais d'Internet et 2) signer le formulaire à cet effet. Pour de plus amples renseignements, les conseillers des Fonds FMOQ sont à votre entière disposition.

« il n'est point
d'abondance
sans application,
discipline, patience
et persévérance »



Associé à un courtier de plein exercice, ce conseiller en placement est exclusivement dédié aux clients référés par *Les Fonds d'investissement FMOQ inc.* dans le cadre d'une entente de partenariat.

Il compte plus de 20 ans d'expérience et est rémunéré exclusivement à salaire. N'hésitez pas à vous informer.



**REER AUTOGÉRÉ
COMpte AU COMPTANT
COURTAGE
DE PLEIN EXERCICE**

PAUL ANGERS

1440, rue Ste-Catherine Ouest, bureau 1122
Montréal (Québec) H3G 1R8

angersp@vmbi.ca

Téléphone : 514 954-3636 ou 1 866 954-3636

Télexcopieur : 514 954-1038

Membre – Fonds canadien de protection des épargnants

LES ÉMOTIONS ET LA BOURSE : UNE COMBINAISON RISQUÉE



MARTIN VALLÉE, CFA
Conseiller financier
Représentant en épargne collective
Les Fonds d'investissement FMOQ inc.
Responsable du suivi des gestionnaires
Société de gérance des Fonds FMOQ inc.

Le marché boursier représente à long terme un véhicule intéressant pour s'enrichir. Historiquement, les actions ont procuré un rendement moyen d'environ 10 % par année.

Supposons que vous investissiez 5 000 \$ par année à la Bourse pendant 25 ans et que vous obteniez un rendement annuel de 10 %. À la fin de cette période, vous vous retrouveriez avec un joli magot de plus de 540 000 \$.

Peu d'autres catégories d'actif à la portée des épargnants présentent un potentiel d'enrichissement équivalent. Même l'immobilier, qui jouit d'une bien meilleure réputation, n'offre pas ce genre de rendement à long terme.

Par contre, les rendements boursiers ne sont que théoriques. Si l'indice boursier S&P 500 a procuré, depuis 1926, un rendement annuel de 10,7 %, selon la firme américaine Ibbotson Associates, on ne peut pas en conclure pour autant que les investisseurs ont vraiment réalisé une performance semblable.

Spécialisée dans les services de mesures et d'évaluation pour l'industrie des fonds communs de placement, la société bostonnaise Dalbar publie une évaluation annuelle des résultats réels obtenus par les détenteurs de ces fonds. Pour compiler ses résultats, Dalbar étudie les entrées et les sorties de capital.

Selon la firme, pour la période de 20 ans qui s'est terminée le 31 décembre 2006, l'acheteur typique de fonds d'actions a réalisé un rendement annuel de 4,3 %, comparativement à une performance de 11,8 % par année du S&P 500.

Certaines personnes seront tentées de conclure que le fait d'avoir commencé cette étude en 1987, année marquée par le krach du 19 octobre, a créé une distorsion qui a influé sur les conclusions. Tel n'est pas le cas, car Dalbar réalise

cette étude depuis plusieurs années, avec des résultats similaires.

Pour la période de 20 ans s'échelonnant de 1985 à 2004, par exemple, le S&P 500 a procuré un rendement annuel de 12,3 %. Ces deux décennies sont fort probablement les meilleures de toute l'histoire moderne de la Bourse. Or, de leur côté, les acheteurs de fonds d'actions ont réalisé un maigre 3,7 % par année, soit à peine plus que le taux d'inflation.

L'impact des émotions

Comment expliquer le fait – extraordinaire – que les investisseurs aient obtenu de si minces résultats pendant la période boursière la plus prospère de tous les temps ? L'explication tient en un seul mot : émotions !

Lorsqu'on parle du rendement des indices boursiers S&P 500 et S&P/TSX, ou d'autres du genre, il s'agit effectivement d'une performance théorique. Non seulement les frais ne sont-ils pas inclus, mais les investisseurs tentent la plupart du temps de « jouer au plus fin » avec la Bourse, vendant et achetant au gré de toutes sortes de pulsions.

En d'autres termes, pour obtenir des rendements similaires aux indices boursiers, il faudrait que les investisseurs se comportent comme eux. Autrement dit, ils devraient acheter un groupe de titres et les conserver sans rien faire pendant de nombreuses années, ce qui revient à acheter un fonds indicel. Or, ce n'est pas ce que font la grande majorité d'entre eux.

Pour illustrer le comportement des participants à la Bourse, Dalbar raconte l'histoire de Quincy et Caroline. Chacune de ces personnes a hérité de 10 000 \$, il y a 20 ans, et les deux ont décidé d'utiliser cet argent pour acheter des parts d'un même fonds commun. Quincy a suivi son placement de près,

alors que Caroline, par manque de temps et d'intérêt, n'a rien fait.

À la fin de 1987, inquiet des conséquences économiques du krach, Quincy a vendu la moitié de ses parts. Ce n'est qu'à la fin de 1988 qu'il a repris confiance en la Bourse, et décidé de réinvestir ce capital.

Au fil des ans, alors que Caroline ne se préoccupait pas de son placement, Quincy vendait une partie du sien lorsqu'il estimait que le marché était devenu trop risqué, ou encore lorsqu'il anticipait une baisse prononcée. Puis il rachetait lorsque les perspectives boursières s'amélioraient.

Après 20 ans d'efforts constants, Quincy est parvenu à faire fructifier son investissement initial de 10 000 \$. Il en valait alors 21 422 \$. Caroline, elle, s'est retrouvée avec une somme de 94 555 \$, même si elle n'avait rien fait !

C'est une réalité fort singulière, mais il appert que la Bourse récompense davantage l'inertie que l'activité. Pourquoi ? Parce que la plupart des décisions et des gestes sont motivés par les émotions. En pratique, deux émotions expliquent en grande partie les cycles et les mauvaises performances des investisseurs. Il s'agit de la peur et de l'avidité qui se manifestent au gré des fluctuations des cours boursiers.

Un investisseur, par exemple, achète un titre à 10 \$. Dans la très grande majorité des cas, s'il le voit grimper rapidement à 12 \$, à 15 \$ puis à 20 \$, il résiste difficilement à l'envie d'en racheter. Le titre continue de s'apprécier. L'envie cède à l'avidité et l'investisseur emprunte dans l'espoir de doubler, voire tripler sa participation.

Or, depuis quelques mois, c'est l'inverse qui se produit. Les principaux indices boursiers mondiaux ont fondu de 15 à 25 % et la crainte assaille les gens

L'ÉMERGENCE DE LA MÉDECINE MONASTIQUE

qui voient les cours de leurs titres baisser : certains jours, ils dégringolent, et d'autres, ils s'égrainent. Au début, les investisseurs se rassuraient en affirmant qu'il ne s'agissait que d'une « saine » correction. Ils se disaient bien capables de faire preuve de patience, comme le prêchent les « vedettes » du placement.

Mais les semaines et les mois ont passé, et les cours n'ont toujours pas atteint leur creux. La crainte a cédé à la peur, surtout depuis que les médias rapportent de plus en plus de faillites et de fiascos financiers, et qu'ils parlent ouvertement de récession. Immanquablement, le scénario classique se répète : les investisseurs commencent à vendre « pour diminuer leur risque », disent-ils. Le mouvement baissier se poursuit et la panique s'installe. Puis, un bon matin, ils liquident toutes leurs participations et jurent que la Bourse, c'est fini pour eux !

Personne n'a inventé les mauvaises nouvelles

Pourtant, lorsque l'on examine la performance boursière à long terme, force est d'admettre qu'elle s'est matérialisée en dépit de nombreuses récessions, de multiples crises et d'une multitude de problèmes. Personne n'invente les manchettes négatives et les sombres prévisions.

Comparons donc la situation actuelle en regard de quelques-uns des moments difficiles des dernières décennies :

- **août 1962** : la Bourse baisse de 25 % en quelques jours et plusieurs journalistes évoquent une dépression imminente, similaire à celle de 1929. Le contexte politique est loin d'être au beau fixe, alors que la découverte de missiles soviétiques, installés à Cuba et pointés sur les États-Unis, provoque une grave onde de choc ; le monde frôle la confrontation nucléaire ;

- **1973-74** : le choc pétrolier, l'inflation et le scandale de Watergate rabaissent les indices boursiers à leur niveau le plus déprimé en 50 ans ;

- **1979-80** : un deuxième choc pétrolier survient, les taux d'intérêt atteignent 20 %, et l'URSS envahit l'Afghanistan ;

- **19 octobre 1987** : les Bourses de la planète s'effondrent ; l'indice Dow Jones perd 23 % de sa valeur en une seule journée, et les manchettes du lendemain parlent d'une dépression imminente ;

- **1990** : la récession frappe durement les entreprises ; les titres des plus petites sont ravagés ;

- **1997** : les économies asiatiques traversent une crise sévère dont les répercussions ébranlent l'Amérique du Nord ; les investisseurs fuient la Chine et se promettent bien de ne jamais y revenir ;

- **1998** : les déboires du fonds spéculatif Long Term Capital Management menacent le système financier ; la Réserve américaine est priée d'intervenir pour rassurer les marchés ;

- **1999-2000** : les entreprises et les gouvernements investissent des milliards de dollars pour corriger le bogue informatique de l'an 2000 ; en attendant, plusieurs experts répètent inlassablement que toute notre civilisation pourrait s'écrouler ;

- **2000-2002** : la bulle techno explose et les principaux indices boursiers enregistrent les pires performances depuis les années 1970 ; à son plus creux, l'indice Nasdaq aura perdu 70 % de sa valeur ;

- **11 septembre 2001** : pour la première fois de leur histoire, les États-Unis sont la cible d'une attaque terroriste majeure : trois avions commerciaux

s'écrasent contre des immeubles hautement symboliques, soit les tours jumelles du World Trade Center à Manhattan, à New York, et le Pentagone, siège du ministère de la Défense, à Washington ; un quatrième avion s'écrase en rase campagne à Shanksville, en Pennsylvanie ; la réplique américaine ne se fera pas attendre : l'Afghanistan et l'Irak écopent.

Stratégie simple et rationnelle

Comme nous l'avons mentionné, pour réaliser les rendements boursiers des principaux indices, l'investisseur devrait se comporter davantage comme ces derniers.

La clé du succès consiste à minimiser les dégâts, voire les ravages que causent inévitablement les réactions émotionnelles. À cet égard, le plus simple moyen est de ne jamais tenter de faire de repérage du moment propice (*market timing*), c'est-à-dire de chercher à déterminer les meilleures périodes pour acheter et vendre des titres.

Tout investisseur avisé s'en tient à une stratégie plus simple, plus rationnelle et plus profitable :

1. toujours être présent dans le marché des actions, selon la proportion dictée par sa répartition d'actifs ;
2. investir de façon systématique en répartissant ses placements dans le temps ;
3. en temps et lieu, à intervalles fixes, réviser sa répartition d'actifs avec l'aide d'un conseiller dûment agréé.

En plus de réduire, voire d'éliminer les impacts néfastes de décisions et de gestes dictés par les émotions, cette façon de faire permet à l'investisseur de profiter de la capacité unique d'enrichissement à long terme du marché des actions, peu importe les temps difficiles et les crises.

C'est pour cette raison que nous réitérons notre recommandation de toujours consulter votre conseiller avant d'effectuer quelque changement que ce soit dans des investissements.

SE DISCIPLINER TOUT EN SE SIMPLIFIANT LA VIE...

... afin d'investir de façon systématique ou à des moments fixes, n'est pas une mission impossible.

Pour ce faire, il suffit de s'inscrire gratuitement à l'un des programmes suivants :

• Débit préautorisé régulier

En plus de sélectionner le(s) type(s) d'investissement et le montant à verser périodiquement, vous déterminez la fréquence à laquelle vous souhaitez le faire (à la semaine, aux deux semaines, au mois, etc.). Les prélèvements sont effectués directement dans votre compte bancaire.

• Débit préautorisé sur instructions

Chaque fois que vous souhaitez effectuer un investissement, vous prenez contact avec votre conseiller **avant 10 heures**, le vendredi ou le dernier jour ouvrable de la semaine, et vous convenez d'un montant à prélever dans votre compte bancaire afin de l'investir conformément à vos instructions.

En optant pour l'un de ces programmes, vous sauvez du temps précieux. N'hésitez donc pas à faire appel à nos conseillers qui se feront un plaisir de vous guider.

Pendant la longue période de temps au cours de laquelle le statut médical est demeuré imprécis, voire flou, plusieurs types de pratiques ont coexisté, principalement en raison de l'absence d'un encadrement de la formation et de l'exercice de la médecine.

Il n'est cependant pas étonnant que, dans une société largement analphabète, ce soit des hommes de religion qui aient acquis des connaissances médicales livresques, les textes antiques d'expression latine ayant été conservés et transcrits principalement dans des monastères.

Dans leur volonté de pratiquer la vertu de charité en prodiguant des soins aux malades, les moines étaient confrontés à une contradiction qui incitait à considérer les souffrances physiques comme une manifestation du péché et une condition de la rédemption ; d'où une difficulté évidente à situer la vertu de la charité entre la préservation du corps et le salut de l'âme.

Comme cette seconde perception a prévalu pendant la première grande partie du Moyen-Âge, le développement de professions médicales autonomes en a été lourdement affecté, et ce, d'autant plus que l'héritage romain ne comprenait pas de modèle organisationnel défini.

C'est donc le cadre monastique, au sein duquel prévalait la règle de Saint-Benoît prônant l'accueil des *infirmi* et le soin des frères malades, qui s'est avéré la seule structure s'apparentant à un début d'organisation de la médecine.

MODIFICATIONS À LA LÉGISLATION FISCALE



ROBERT COMTOIS, CGA, PL.FIN.
Représentant en épargne collective
et Responsable du développement –
ouest du Québec

Dans leurs derniers budgets, les gouvernements du Canada (26 février) et du Québec (13 mars) ont proposé des modifications à la législation fiscale concernant le revenu des particuliers, dont certaines méritent d'être portées à votre attention.

Compte d'épargne libre d'impôt (CELI)

Ce compte devrait être offert à compter de 2009 par les organismes autorisés à émettre des produits enregistrés (p. ex. REER), dont la société *Les Fonds d'investissement FMOQ inc.*

Les renseignements disponibles actuellement indiquent que les personnes admissibles à ce nouveau produit devront être âgées de 18 ans et plus (sans limite d'âge) et qu'elles pourront investir jusqu'à 5 000 \$ par année. Les cotisations ne seront pas déductibles, tandis que les revenus générés par ce capital seront libres d'impôt.

Le plafond annuel de 5 000 \$ sera indexé et, tout comme les droits REER, les cotisations inutilisées pourront être reportées indéfiniment à des années ultérieures. Toutefois, contrairement au REER, les retraits de capital de ce compte pourront être réinvestis lors d'une année subséquente.

Les placements admissibles seront les mêmes que ceux pour un REER.

Un particulier pourra cotiser au CELI de son conjoint (légal ou de fait). Au décès, l'actif détenu pourra être transféré directement au conjoint, sans conséquence fiscale.

Tout comme pour le REER, l'Agence du revenu du Canada (ARC) établira annuellement les droits de cotisations à un CELI de tout contribuable produisant une déclaration de revenus.

Régime enregistré d'épargne-études (REEE)

Prolongation de périodes de détention

Afin d'accorder une plus grande marge de manœuvre aux parents ou aux grands-parents qui cotisent à un REEE, de même qu'aux étudiants qui utiliseront plus tard cette épargne pour financer leurs études postsecondaires, les gouvernements proposent de prolonger de 10 ans, dès cette année, les périodes pendant lesquelles des cotisations peuvent être versées après la création du REEE, ainsi que la période limite pour mettre fin à ce régime.

À noter que les sommes pouvant être investies dans le REEE, de même que les cotisations admissibles à une subvention, demeurent les mêmes, tant au fédéral qu'au provincial.

Paiements d'aide aux études (PAE)

En ce moment, les bénéficiaires de REEE ne peuvent recevoir de paiements d'aide aux études (PAE) que s'ils sont inscrits comme étudiants, au moment de la réception des paiements, à un programme admissible d'études postsecondaires. Les modifications gouvernementales proposent un délai de grâce pour la réception des PAE. En conséquence, le bénéficiaire d'un REEE qui termine ses études **après 2007** pourra recevoir des PAE jusqu'à six mois après la fin de son inscription à un programme admissible.

Crédit pour revenus de pension

À l'heure actuelle, les personnes admissibles aux revenus de pension obtiennent un crédit équivalant à 20 % du montant de 1 500 \$. Dans son dernier budget, le gouvernement du Québec a majoré ce montant à 1 750 \$ pour 2009 et à 2 000 \$ pour 2010, alors que ce crédit sera identique à celui du gouvernement du Canada. Par la suite, il sera indexé annuellement.

En terminant, nous vous rappelons que toutes les mesures susmentionnées devront d'abord être adoptées sous forme de lois ou de règlements. Nous nous ferons un plaisir de vous informer dès qu'elles seront effectivement en vigueur.

Développements économiques

Le premier trimestre de 2008 a été une période fort mouvementée pour les marchés financiers. L'économie américaine a ralenti considérablement, la confiance dans le système actuel a été mise à l'épreuve et le prix des denrées de base a poursuivi sa trajectoire haussière.

Le secteur immobilier s'est détérioré et l'effet de contagion sur le reste de l'économie américaine devient plus évident; des pertes d'emploi ont été enregistrées, les ventes au détail ont été faibles et l'acquisition de biens durables a ralenti. Les indicateurs économiques du Canada, de l'Europe et des pays émergents ont signalé une situation plus positive qu'aux États-Unis, ce qui a contribué à la popularité du thème du découplage économique. Cette hypothèse implique un ralentissement américain sans trop d'effets néfastes sur la croissance mondiale.

Le système financier, qui repose sur quelques grandes institutions financières mondiales et sur une réglementation asymétrique, est mise en doute par les événements des derniers mois, comme la prise en charge de Northern Rock par le gouvernement britannique, l'acquisition de Countrywide Financial par Bank of America et l'opération de sauvetage de Bear Stearns par JP Morgan, assisté par la Réserve fédérale de New York. L'utilisation de structures financières complexes, l'appât du gain et les pratiques douteuses ont contribué à remettre en question le rôle des institutions financières. Cette situation est très précaire et risque de provoquer la plus grande crise financière depuis les années 30.

Le prix des denrées est influencé par le rapport actuel entre l'offre et la demande, et il en sera de même dans le futur. La croissance des pays émergents et l'accession rapide à l'économie mondiale de la Chine et de l'Inde alimentent la progression de la demande en énergie, en matériaux industriels et en denrées alimentaires. Le ralentissement économique américain agit tel un énorme contrepoids contre la hausse de la demande en denrées. Le prix des denrées semble indiquer que le ralentissement américain n'est pas suffisant pour rétablir l'équilibre à long terme et nous avons assisté à une hausse rapide au cours de ce premier trimestre de 2008. La faiblesse du dollar américain a aussi contribué à cette tendance puisque le billet vert est l'étalon d'échange des denrées.

Politique monétaire et titres à revenu fixe

La Réserve fédérale a été très active au cours du trimestre réduisant son taux directeur de plus de 1 %. La Banque du Canada a suivi la tendance nord-américaine avec un peu moins d'agressivité. Une des particularités du dernier trimestre a été l'accentuation de la pente des taux d'intérêt, alors que les taux à court terme ont fléchi fortement pendant que les taux à long terme ont baissé dans une bien moins grande mesure. Le marché obligataire en général a connu un trimestre intéressant. Les écarts sur obligations de sociétés ont continué de s'élargir, de sorte que ces titres se sont moins appréciés au cours du trimestre. Nous avons observé une volatilité des taux hors du commun au cours de la période, assistant à des revirements de tendance soudains d'une journée à l'autre, ce qui démontre le climat d'incertitude dans lequel nous évoluons.

Marchés boursiers

Les marchés boursiers ont baissé durant le trimestre, particulièrement aux États-Unis et en Europe. Tout comme au cours des dernières années, le marché canadien a mieux fait grâce à sa forte pondération en titres liés aux denrées.

À l'horizon

Nous considérons que le scénario le plus probable consiste en une récession américaine qui aura des répercussions importantes sur l'économie mondiale. Cette situation influera fortement sur les profits des entreprises et pourrait créer un environnement très volatil dans lequel les gouvernements et les banques centrales essaient de renflouer le système financier pendant que l'économie continue de régresser.

Plus que jamais, la vigilance et la prudence sont de mise.

RENDEMENTS ANNUELS COMPOSÉS (%) ET VALEURS UNITAIRES DES PARTS (\$) AU 28 MARS 2008

FONDS FMOQ	Année à jour	1 an (%)	2 ans (%)	3 ans (%)	4 ans (%)	5 ans (%)	10 ans (%) ou depuis création	(\$)
■ Monétaire	1,03	4,24	4,04	3,54	3,15	3,03	3,59	10,014
■ Omnibus	-1,68	-1,36	3,16	6,48	6,36	9,64	5,01	21,701
■ Fonds de placement	-1,83	-2,56	3,04	6,55	6,33	9,53	4,78	22,117
■ Revenu mensuel	-0,94	2,46	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	4,72 (06.10.06)	9,919
■ Obligations canadiennes	2,48	4,38	4,41	4,52	4,08	5,23	5,85 (16.03.01)	10,967
■ Actions canadiennes	-4,36	0,76	5,11	11,55	11,66	17,15	8,19	22,894
■ Actions internationales	-5,37	-15,16	-2,36	2,81	2,43	6,17	0,78	8,189

Les Fonds FMOQ sont vendus au moyen d'un prospectus simplifié disponible auprès de *Les Fonds d'investissement FMOQ inc.*, cabinet de services financiers. Un placement dans les Fonds FMOQ s'effectue sans frais, mais implique des frais de gestion annuels, prélevés à même les Fonds. Veuillez lire le prospectus avant d'investir. Chaque taux de rendement indiqué est un taux de rendement total composé annuel historique qui tient compte des fluctuations de la valeur des parts et du réinvestissement de toutes les distributions, mais ne tient pas compte de l'impôt sur le revenu payable par un porteur et qui aurait pour effet de réduire le rendement net. Les Fonds FMOQ ne sont pas garantis, ni couverts par un organisme d'assurance-dépôts. La valeur des parts fluctue souvent et rien ne garantit que le plein montant de votre placement vous sera retourné. Le rendement passé n'est pas indicatif du rendement dans l'avenir. Le rendement historique annualisé du Fonds monétaire FMOQ est de 3,93 % pour la période de sept jours arrêtee à la date du présent rapport; celui-ci ne représente pas un rendement réel sur un an.

IMPORTANT

Les Fonds FMOQ étant évalués le dernier jour ouvrable de la semaine (habituellement le vendredi), nous devons effectuer les transactions des participants ce même jour. Conformément aux règles contenues dans notre prospectus simplifié déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers, nous vous rappelons que vos instructions de placement doivent nous parvenir avant 12 h le vendredi (ou le dernier jour ouvrable de la semaine), sans quoi nous devons reporter lesdites instructions à la semaine suivante.

Concernant les transactions dites électroniques (par Internet) ou impliquant le débit préautorisé sur instructions, l'heure limite est fixée à 10 h.

Nous vous remercions de votre collaboration.

FRAIS DE GESTION AU 29 FÉVRIER 2008

Types de fonds	Moyennes de l'industrie	Fonds FMOQ comparables	
Monétaires canadiens	1,03 %	■ Monétaire	0,42 %
Équilibrés canadiens	2,39 %	■ Omnibus ■ Revenu mensuel	1,00 %
Équilibrés	2,46 %	■ Placement	1,00 %
Obligations canadiennes	1,72 %	■ Obligations canadiennes	1,00 %
Actions canadiennes	2,35 %	■ Actions canadiennes	1,00 %
Actions mondiales	2,78 %	■ Actions internationales	1,00 %

FLUCTUATIONS DES MARCHÉS BOURSIERS* ET OBLIGATAIRES

Indices	Variation depuis 1 an	28.03.08	Écarts	31.12.07	Écarts	28.09.07	Écarts	29.06.07	Écarts	30.03.07
S&P/TSX (Toronto)	0,5 %	13 233,79	-4,3 %	13 833,06	-1,9 %	14 098,89	1,4 %	13 906,57	5,6 %	13 165,50
S&P 500 (New York) **	-18,1 %	1 343,43	-7,7 %	1 455,55	-4,2 %	1 518,85	-5,2 %	1 601,69	-2,4 %	1 640,53
MSCI EAEO (Europe, Australie, Extrême-Orient) **	-15,7 %	2 089,32	-6,5 %	2 233,70	-2,4 %	2 288,47	-5,1 %	2 410,23	-2,8 %	2 479,52
DEX Univers (obligations canadiennes)	5,7 %	676,00	2,9 %	657,20	2,8 %	639,60	1,7 %	628,90	-1,7 %	639,61

* ces pourcentages représentent les fluctuations des valeurs des indices. Ils n'incluent pas les rendements de dividendes.

** convertis en dollars canadiens.

La société *Les Fonds d'investissement FMOQ inc.* offre toute une gamme de produits et services financiers¹ aux membres de la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec, de l'Association des Optométristes du Québec ainsi qu'à leurs proches.

ÉVENTAIL DE PRODUITS ET SERVICES

Fonds FMOQ²

Une famille de fonds communs de placement uniques, conçus spécifiquement par et pour les membres de la communauté médicale québécoise.

Titres constitutifs d'un portefeuille de haute qualité, les différents Fonds FMOQ sont reconnus pour leurs rendements enviables et leurs frais de gestion parmi les plus bas de l'industrie :

- monétaire
- omnibus
- placement
- revenu mensuel
- obligations canadiennes
- actions canadiennes
- actions internationales

Autres familles de fonds communs de placement³

Vous souhaitez diversifier votre portefeuille ? Vous désirez investir dans un secteur clé de l'économie ? Nous sommes en mesure de vous conseiller et de vous offrir la plupart des familles de fonds communs de placement disponibles sur le marché.

Obligations garanties⁴

Que ce soit à titre de complément ou d'alternative aux fonds communs de placement, nous offrons divers types d'obligations (boursière, à taux progressif, à taux fixe, etc.) d'*Épargne Placements Québec*.

Billets à capital protégé

Vous cherchez un produit hybride alliant la protection du capital à l'échéance avec un rendement potentiel plus élevé qu'un dépôt à terme ? Un billet à capital protégé pourrait répondre à votre besoin. Son rendement est lié à un ou à plusieurs indices boursiers, à un panier d'actions, à un fonds commun de placement ou même à l'évolution du prix de différents produits de base (le pétrole, l'or, le cuivre, etc.).

Grâce à des ententes conclues avec des firmes spécialisées dans la commercialisation et la distribution de produits de placement structurés et alternatifs, nous vous donnons accès aux principales émissions de billets liés.

Dépôts à terme⁵

Vous pouvez aussi acheter des dépôts à terme qui sont garantis sous certaines conditions*.

Que vous souhaitiez protéger une partie de votre portefeuille ou savoir d'avance son rendement, nous sommes en mesure de satisfaire vos besoins.

* Capital garanti à 100 % et assujéti aux limites de 100 000 \$ et de 5 ans prévues par les régimes d'assurance-dépôts applicables.

Régimes autogérés, comptes au comptant, courtage à escompte ou de plein exercice^{6 ou 7}

Pour vous procurer des actions ou des obligations négociables, profitez de nos partenariats avec des sociétés de courtage en valeurs mobilières bien établies. Investissez dans un REER autogéré ou dans un compte au comptant, ou adhérez au service de courtage à escompte ou de plein exercice.

En plus des services-conseils rattachés à l'offre de ces divers produits, la Société met également à la disposition de sa clientèle un service complet de planification financière touchant les sept domaines d'expertise reconnus par l'Institut Québécois de Planification Financière (finance, fiscalité, aspects légaux, retraite, succession, placements et assurances).

La Société a pris les mesures nécessaires afin que son offre de produits et services financiers soit toujours effectuée de façon neutre et objective, dans le seul intérêt du client, et ce, par du personnel reconnu pour ses compétences.

⁽¹⁾ directement ou par le biais d'ententes de partenariat

⁽²⁾ vendus au moyen d'un prospectus simplifié disponible auprès de *Les Fonds d'investissement FMOQ inc.*

⁽³⁾ vendus au moyen de prospectus simplifiés disponibles auprès de *Les Fonds d'investissement FMOQ inc.* et des diverses sociétés émettrices

⁽⁴⁾ Épargne Placements Québec^{MD} est une unité administrative du ministère des Finances du Québec

⁽⁵⁾ le capital est garanti, sujet aux limites en vigueur, par les divers régimes d'assurance-dépôts applicables

⁽⁶⁾ offerts par B2B Trust et MRS inc. et ses filiales dans le cadre d'ententes conclues par *Les Fonds d'investissement FMOQ inc.*

⁽⁷⁾ offerts par Valeurs Mobilières Banque Laurentienne (VMBL) dans le cadre d'une entente de partenariat conclue par *Les Fonds d'investissement FMOQ inc.*

Montréal
1440, rue Sainte-Catherine Ouest
Bureau 1111
Montréal (Québec)
H3G 1R8

Téléphone : **514 868-2081**
Sans frais : **1 888 542-8597**
Télécopieur : 514 868-2088

Québec
Place Iberville IV
2954, boulevard Laurier
Bureau 740
Québec (Québec) G1V 4T2

Téléphone : **418 657-5777**
Sans frais : **1 877 323-5777**
Télécopieur : 418 657-7418

Site Internet
www.fondsfmoq.com

Courriel
info@fondsfmoq.com

Lignes d'information automatisées
514 868-2087 ou 1 800 641-9929

F O N D S
FMOQ

ACTIFS EN SANTÉ